

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ABONNEMENT

Payable d'avance, par an.....\$5.
 do do quatre mois..... 1.00
 do do un mois..... 0.25
 Edt. Hebdomadaire, par an..... 1.00

ANNONCES

Première insertion, par ligne...\$0.10
 Tous les jours..... 0.05
 Trois fois par semaine..... 0.06
 Une fois la semaine..... 0.07
 A long terme, conditions spéciales

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 3 Octobre 1884

QUESTIONS DU JOUR

L'AFFAIRE DES \$5,000

Le parti libéral vient de faire un suprême effort à Québec pour noircir M. Benjamin Trudel afin de blanchir M. Mercier.

Le parti libéral voudrait maintenant faire croire que toute l'accusation contre M. Mercier repose sur le seul témoignage de M. Trudel.

La seule déposition de M. Mercier suffit pour le condamner. Il admet avoir reçu les \$5,000 des mains de M. Benjamin Trudel, après avoir longtemps nié; il admet avoir eu recours à des tiers pour régler ce procès, au lieu de traiter avec le défendeur ou son avocat, ce qui donne un caractère louche à la transaction; il admet avoir voulu remettre le surplus de ses frais taxables à M. Trudel, quand le scandale éclata, ce qui montre qu'il regardait cette transaction comme domageable à sa réputation. Il admet qu'il aurait continué la procédure contre M. Mercier sans le paiement des \$5,000, preuve que cette somme était bien la considération de l'abandon des procédures.

Comme le disait dernièrement la *Minerve*, personne ne s'attend que M. Mercier va déclarer qu'il a été partie à une sale affaire. Mais les faits qu'il admet en sont une preuve indiscutable. Ils parlent d'eux-mêmes.

Et M. David, qui a négocié dans l'intérêt de M. Mercier, qui, dans la seule soirée de jeudi, 3 mai 1883, a eu trois entrevues avec lui au sujet de cette affaire, n'admet-il pas que les \$5,000 ont été payés pour faire tomber la procédure en déqualification. Que la *Patrie* prouve le contraire si elle peut.

Et M. Dansereau ne jure-t-il pas également qu'il était parfaitement entendu que les \$5,000 étaient payés à M. Mercier pour le faire renoncer à la poursuite en déqualification? Ce paiement ne pouvait avoir d'autre but puisque l'élection de M. Mousseau était virtuellement annulée.

Et M. Senécal n'a-t-il pas prononcé une parole assez énergique pour persuader le public que, dans l'esprit de ceux qui payaient les \$5,000 ne pouvaient avoir d'autre but que d'acheter le chef libéral?

Et M. Laflamme n'a-t-il pas affirmé qu'il n'y a pas de doute que les cinq mille piastres étaient la considération qui devait être payée à raison de la discontinuation des procédures en déqualification? On ne dira pas que M. Laflamme est intéressé à faire du mal à M. Mercier.

M. Trudel confirme tout cela en ajoutant des détails que lui seul peut connaître, puisque c'est lui qui a consommé la transaction pour M. Mercier. Mais toutes les parties essentielles de son témoignage, celles qui portent sur la matière en litige, sont confirmées par d'autres.

Prétendre donc que toute l'accusation contre M. Mercier s'appuie sur la seule déclaration de M. Trudel, c'est vouloir se moquer du lecteur, lui faire prendre des vessies pour des lanternes. Au reste, la preuve est presque toute devant le public, et nous pouvons attendre son jugement en toute confiance.

Si M. Mercier est susceptible de s'amender, il n'ira pas brocanter de sitôt les causes politiques dont il est chargé. La réprobation publique dont il se voit l'objet devra lui servir de leçon salutaire.

Voici maintenant l'opinion du *Courrier du Canada* sur ce qui vient de se passer à Québec devant la commission d'enquête:

Le parti libéral a fait des efforts héroïques pour établir qu'un de ses agents, un de ses fidèles, nous allions presque dire un de ses chefs, mais nous dirons au moins l'intime ami de plusieurs de ses chefs, est un homme méprisabile, sans conscience, sans honneur et sans scrupule. Franchement ça n'est fier.

D'une certaine façon, nos adversaires ont hier remporté la palme, et nous leur souhaitons de pouvoir dormir sur leurs trophées. Ils se sont couverts de... gloire, des pieds à la tête.

M. Trudel ne paraît pas, cependant, avoir l'intention de se laisser démolir aussi facilement que ses anciens amis le voudraient. Mercredi prochain, l'enquête sera reprise à Québec, et l'on peut s'attendre à des révélations piquantes, compromettantes même pour plusieurs de ses dénonciateurs.

PETITES NOTES

Les libéraux de Glasgow ont décidé d'élever une statue à M. Gladstone.

Le terme d'office de Son Honneur le lieutenant-gouverneur Robitaille expirera le 26 octobre.

Il est question de fonder au Queen's College, Kingston, une chaire d'économie politique qui portera le nom de chaire John A. Macdonald.

La commission dont l'honorable M. Chapleau est président, siège tous les jours dans la chambre numéro 7 du Sénat, et prépare son rapport sur la condition des Chinois dans la Colombie anglaise.

Mardi, le 7 courant, est le dernier jour pour inscrire les causes sur le rôle de la session régulière de la Cour Suprême qui s'ouvre le 28; les factums peuvent être déposés jusqu'au 11, et les inscriptions pour audition faites jusqu'au 13.

La votation sur la loi de tempérance du Canada aura lieu le 30 courant dans le comté de Huron. Une pétition a été adressée au Secrétaire d'Etat, demandant que la loi soit soumise aux contribuables du comté de Norfolk, mais la date de la votation n'est pas encore fixée.

La statue de sir Georges Cartier sera inaugurée dans le mois de novembre prochain, à Ottawa, le siège principal des grands travaux politiques qu'il a accomplis.

Le compagnon d'armes de notre regretté compatriote sir John A. Macdonald, fera le discours de circonstance.

Le docteur Cosse, qui a fait parler de lui l'hiver dernier à Ottawa, au sujet de tentatives par les dynamards contre les édifices de la ville et le château Rideau, vient d'être condamné à subir son procès pour meurtre d'un nommé Hamilton, à Orilla, Ont. Le Dr Cosse agissait comme agent de sûreté lorsqu'il a tué cet homme.

M. Mercier n'a pu, hier, en Cour, à Montréal, pour s'opposer à la procédure dans la contestation de Jacques-Cartier. M. Lacoste a admis, au nom de l'honorable M. Mousseau, que l'élection devait être annulée. M. Descaresses a déclaré que cette démission lui suffisait et que l'enquête du petit-oncain était clos. Dans l'intervalle, M. Mercier est à se demander s'il ne pourra pas faire intervenir un autre pétitionnaire.

M. l'abbé Laboureau a entrepris d'élever un monument aux RR. PP. Brébœuf et Lallemane, fondateurs de la mission de Penetanguishene, qu'il dessert lui-même aujourd'hui.

Ce monument consistera en une église du prix de \$25,000.

M. l'abbé Laboureau poursuit son œuvre avec l'approbation de nos évêques et fait appel à la générosité des Canadiens-français pour cette œuvre destinée à perpétuer le souvenir des premiers martyrs du Canada.

Toute contribution sera reçue avec reconnaissance par M. l'abbé Laboureau à Penetanguishene.

M. l'abbé Laboureau est passé aujourd'hui par Ottawa.

LES CHRÉTIENS EN CHINE

Un télégramme de Rome rapporte que la Propagande a reçu des nouvelles annonçant que les missionnaires catholiques en Chine sont en sûreté et qu'ils n'ont pas à souffrir des hostilités entre la France et la Chine.

On sait qu'en dehors de la Maud chourie, de la Mongolie, du Tibet et de la Corée, la Chine, proprement dite, compte à cette heure vingt-cinq évêchés ou vicariats apostoliques, dont la moitié ont pour titulaires des prêtres français.

Les évêques du Kiang-Si septentrional, du Kiang-Si méridional, du Tche Kiang, du Petchell septentrional et du Petchell méridional sont des lazaristes de la rue de Sévres; ceux du Kin-Tchéou, du Su-Tchuen nord-occidental, du Su-Tchuen oriental, du Su-Tchuen méridional, et du Yunnan sont de l'Institut des missions étrangères de la rue du Bac; ceux de Nankin et du Petchell oriental sont des jésuites français.

A Pékin même, la situation des français n'est pas sans importance.

La légation de France, vaste et bel enclos, qui contient avec l'habitation du ministre, celle des secrétaires, des attachés, de leurs familles, de leurs serviteurs, des gardes français, et plusieurs pavillons isolés où sont ordinairement régis les nationaux de passage, n'est pas l'unique demeure sur laquelle flottait le pavillon protecteur de la France.

Un vaste établissement religieux est desservi par les lazaristes; il a nom Pe-Tang, il est tout voisin du palais impérial. Ce couvent magnifique avait été donné aux jésuites par l'empereur Kanhy. Il a été cédé aux religieux de Saint-Vincent de Paul en 1861. Le chef de ceux-ci est l'évêque de Pékin.

PENDAISON

Une découverte extraordinaire à la Pointe aux Trembles, près Montréal.

Le village de la Pointe aux Trembles a été jeté dans le plus grand émoi lundi, à l'occasion d'une découverte extraordinaire.

À quelques arpents du village, dans un bois sur la propriété de M. Gauthier, on a trouvé un cadavre pendu à un arbre.

L'assistant du coroner, M. Ant. Lamoureux, a été averti et a tenu une enquête dans la journée même. On n'a pu découvrir ni le nom ni la résidence du défunt. La mort, dit le médecin, devait remonter à une quinzaine de jours, car le corps était dans un état avancé de décomposition. Le défunt paraissait âgé d'environ 60 ans, était de taille moyenne, et portait sur lui trois pantalons d'étoffe du pays, quatre chemises de laine et deux paires de bas de laine.

Le verdict a été "trouvé pendu," et le corps a été inhumé à la Pointe aux Trembles.

DEUX ILES DISPARUES

Les journaux de Batavia annoncent la complète disparition de deux îles, Steels et Carmoyner, situées sur la grande éruption du Krakatau. Le gouvernement hollandais a envoyé un navire en observations dans le détroit de la Sonde. Le volcan Merapi, à Java, a été en activité pendant une semaine et dans une grande partie de l'archipel des îles néerlandaises il y a augmentation d'activité volcanique qui cause une grande inquiétude.

B. G.

GRANDE VENTE AU COMPTANT

D'EFFETS DE MAISON

POUR

1 SEMAINE SEULEMENT 1

COMMENÇANT

LUNDI, 15 SEPT.

COUVERTES EN LAINE, la paire: \$1 25, \$1 50, \$1 75, \$2 00, \$2 25, \$2 50, \$2 75, \$3 00, \$3 50, \$4 00, etc., etc.

TOILES A NAPPES, la verge: 18c, 20c, 25c, 30c, 35c et 40c.

COTONS & TOILES A DRAPS, la verge: 18c, 20c, 25c, 30c, 35c, 40c, etc.

SERVIETTES, la pièce: 3c, 4c, 5c, 7c, 10c, 12c, 15c, etc.

Conditions Comptant.

BRYSON, GRAHAM & Cie.,

152 et 154, rue Sparks.

& CO.

PERDUE

Par M. Samuel Warnock, une paire de couvertes, sur le chemin de Montréal entre Ottawa et St-Joseph.

Celui qui lui rapportera sera libéralement récompensé. No 170, rue Rideau.

DEMEGAGEMENT

M. P. DESILETS, tailleur, coin des rues Dalhousie et St-Patrice, désire informer ses nombreux pratiques et le public en général, qu'il a transporté son établissement au

No. 300, rue Dalhousie,

Près de la rue Clarence, et qu'il continuera de par le passé à donner pleine et entière satisfaction.

M. P. DESILETS remercie le public du patronage qu'il a reçu jusqu'à présent, et le sollicite de nouveau.

P. DESILETS, Tailleur. 1m.

24 sept. 1884.

NOUVELLE Boutique de Barbier

Felix GRAVEL

Nos. 32 et 34 RUE YORK

OTTAWA.

J'ai l'honneur d'annoncer au public d'Ottawa en général que je viens d'ouvrir une nouvelle boutique de barbier à l'adresse ci-haut mentionnée. Toute en remerciant mes nombreuses pratiques d'autrefois je m'empresse de solliciter de nouveau leur patronage leur assurant d'avance que je ferai tout en mon pouvoir pour leur donner pleine et entière satisfaction comme par le passé. Je donne une attention toute particulière à la coupe de cheveux des enfants.

FELIX GRAVEL, 32 et 34, Rue York.

2 oct 1884

ABANDON DU COMMERCE DE DETAIL

Nous avons décidé de discontinuer notre commerce de détail de marchandises sèches et nous offrons aujourd'hui tout notre assortiment à un

IMMENSE SACRIFICE

Toutes nos marchandises sont marquées à moins du prix coûtant.

Notre Vente a Sacrifice

Est maintenant commencée et se continuera jusqu'à ce que tout le fonds soit vendu **SANS RESERVE.**

Le stock s'élève à \$75,000, et il faut qu'il parte.

RUSSELL, GARDNER & CIE.,

66 & 68 Rue SPARKS.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, comprenant les plans et devis, adressées au sousigné, faites séparément et portant respectivement les inscriptions suivantes: (1) "Soumission pour appareil de chauffage, bureau de poste de Trois-Rivières, P. Q."; (2) "Soumission pour appareil de chauffage, bureau de poste de Sherbrooke, P. Q."; et (3) "Soumission pour appareil de chauffage, bureau de poste de Cornwall, Ont." seront reçues à ce bureau jusqu'à VENDREDI, le 19 d'OCTOBRE prochain, pour le parachèvement des travaux susdits.

Copies des plans des édifices que l'on se propose de chauffer et un mémoire des ouvrages requis, seront fournis aux personnes qui désirent soumissionner. Ces documents devront indiquer l'arrangement, etc., de leur appareil, et en fournir un devis bien détaillé.

Les soumissionnaires devront se rappeler que les soumissions doivent être faites sur les formules imprimées et signées par les soumissionnaires mêmes.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque de banque accepté payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, égal à cinq pour cent du prix de la soumission, et ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat lorsqu'il en sera requis, ou s'il ne complète pas l'ouvrage qu'il aura entrepris. Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Le Ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 8 septembre 1884.



Chemins de Fer Canadien du Pacifique

DIVISION D'EST.

L'ANCIENNE LIGNE TOUJOURS EN AVANT

Ligne Courte

ENTRE

OTTAWA ET MONTREAL

Arrangements d'été commençant Lundi, 11 Aout 1884.

TABLAU DES HEUR.	Express Direct.	Express Local.	Express de Traversée.	Express du soir.
Laisse Ottawa...	4 57 a.m.	8 15 a.m.	12 25 p.m.	4 45 p.m.
Arr. à Montréal...	8 25 a.m.	12 25 p.m.	4 45 p.m.	7 03 p.m.
Laisse Montréal...	8 45 a.m.	7 09 p.m.	11 00 p.m.	3 00 p.m.
Arrive à Ottawa...	12 05 p.m.	11 25 p.m.	10 00 p.m.	11 30 p.m.

D'ELEGANTS CHARS PALAIS sont attachés aux trains de vitesse entre Ottawa et Montréal.

Connection à Montréal avec les trains de chemins de fer pour Québec, Halifax, Saint-Jean, Boston, et tous les points de la Nouvelle-Angleterre.

La nouvelle ligne entre Ottawa, Toronto et l'Ouest, ouverte le 11 août 1884:

L'Express du jour quitte Ottawa à 12.15 pm
 " Arr. à Toronto à 10.00 pm
 " du soir quitte Ottawa à 11.35 pm
 " Arr. à Toronto à 8.45 am
 " du jour quitte Toronto à 9.00 am
 " Arr. à Ottawa à 6.55 pm
 " du soir quitte Toronto à 7.40 pm
 " Arr. à Ottawa à 4.50 am

Chars palais élégants sur les trains du jour. Chars dorés somptueux sur les trains du soir.

Connections à Smith's Fall, pour Brockville et le chemin de fer du Grand Tronc; aussi pour le chemin de fer Utica and Black River et ses nombreuses connections pour le sud et l'est.

Connections à Toronto pour tous les points à l'ouest, sud-ouest et nord-ouest.

Pour les billets, le prix du passage, les sièges dans le char-salon, la table du départ des trains pour le haut de l'Ottawa et tous les autres stations locales et autres communications concernant les passagers s'adresser au bureau des billets.

42 RUE ELGIN, OTTAWA.
 GEO. W. HIBBARD,
 Assistant-Agent-Général des Passagers,
 ARCHER BAKER,
 Surintendant-général
 W. C. VANHORN,
 Vice-Président.